

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 24 JANVIER 2019

AVC, GPR,

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement - PERUWELZ
Monsieur Jeannot HOFLACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ
Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme -
BELOEIL
Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - PERUWELZ
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -
Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Monsieur Michel VANDER STRICHT, - PERUWELZ
Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en
Environnement - PERUWELZ

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance, signale les personnes excusées.

Il indique que le procès-verbal du 06/09/2018 a été approuvé et rendu accessible au public.

Il signale qu'à la suite des élections communales, Monsieur Yves WUILPART en qualité d'Echevin de l'Environnement, des travaux, de la mobilité, de la politique des déchets a été désigné en remplacement de Madame DEPLUS.

Le président remercie, Madame DEPLUS, pour son assiduité et sa participation active aux travaux du comité d'accompagnement durant l'ensemble de son mandat.

Après un rapide tour de table, le président fixe en concertation avec l'assemblée le **calendrier 2019** des prochaines réunions du comité d'accompagnement à savoir :

- **Mardi 23 avril à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.

Cette réunion sera précédée, pour ceux qui le souhaitent, d'une **visite de l'entreprise**. Il vous est demandé de vous présenter à l'accueil à **15h30 précise** muni de vos chaussures de sécurité si vous en disposez. Le cas échéant les équipements de protections individuels (EPI) seront mis à votre disposition par ECOFROST.

- **Jeudi 13 juin à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.

- **Jeudi 14 novembre à 17h30** dans les locaux d'Ecofrost.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours
3. Plaintes - Questions-réponses
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deuxième point:

Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente:

Monsieur MAES présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 06 septembre 2018.

D'une manière générale rien de particulier à signaler sur la période. L'activité suit son cours et l'entreprise a fonctionné à sa capacité maximale et stocke environ 10.000 tonnes de pommes de terre en interne et la même quantité en externe. La production actuelle est d'environ 800 tonnes/jour.

ECOFROST indique que vu la moindre qualité des pommes de terre et la volonté de récupérer une partie de la matière pour la purée, une ligne de fabrication de flocons de pomme de terre a été mise en place en novembre 2018. Sa production est de 24

tonnes/jour de matières sèches. Cette valorisation de matière se traduit aussi par une réduction d'un facteur 5 du charroi inhérent au transport des sous-produits (de 5 à 1 camion).

En regard de ce qui précède, Monsieur PRIMOSIG indique que s'il n'y a pas eu de nouvelle rubrique mise en œuvre, s'il n'y a pas de risque, de nuisance ou d'inconvénient supplémentaire, sur base des informations communiquées ci-dessus, on peut envisager de consigner cela dans le registre des modifications. Ce registre devra être communiqué à l'autorité compétente à la date anniversaire du permis en explicitant bien la liste des caractéristiques établies et améliorations éventuelles (exemple : réduction du volume des sous-produits et du charroi,...).

Monsieur MAES indique aussi pour information, que la mise en place du mur antibruit à pris un peu de retard mais qu'elle ne saurait tarder.

Il fait un point rapide sur les études en cours et signale que le dossier de permis est en attente. Il tiendra informé le comité d'accompagnement de l'évolution de ce dossier.

Troisième point: Plaintes - Questions-réponses

Monsieur MAES indique que le problème de rejet dans les égouts du 03/08/2018 est complètement réglé. Pour mémoire suite à une fuite/rupture sur une tuyauterie/canalisation défectueuse (acheminant normalement les eaux à la station d'épuration) et ayant engendré un rejet accidentel d'eaux industrielles chaudes dans l'égouttage et la station d'épuration d'IPALLE. Toutes les canalisations ont été rectifiées, tout a été réparé et le béton de la dalle de recouvrement sera coulé dès que possible. Le volume total de l'écoulement a été estimé à un maximum de 400 m³ (volume surestimé), en concertation/en accord avec IPALLE.

Une information de l'ensemble des acteurs concernés est prévue dans les meilleurs délais (DPC et IPALLE).

Monsieur HOFLACK signale un petit ajustement complémentaire, à celle réalisée en juillet, de l'orientation des cheminées (à l'opposé des habitations – en direction du canal) en ce début janvier, et ce suite à la demande d'un riverain.

Monsieur MAES informe qu'il n'y a pas eu d'autres plaintes concernant les odeurs et ce depuis la dernière réunion qui s'est tenue en septembre 2018.

A toutes fins utiles, le président rappelle que de manière à permettre une meilleure prise en compte des plaintes et observations, il est nécessaire d'assurer une communication rapide et la plus précise possible. Afin de permettre une réaction et un meilleur suivi, il est important pour les riverains de communiquer directement la plainte à la commune et/ou à l'entreprise via les adresses courriels suivantes:

-Service Environnement de la Commune de PERUWELZ- environnement@peruwelz.be
-Service Environnement d'ECOFROST – environnement@Ecofrost.be

Toute plainte devrait idéalement mentionner la date et l'heure, l'endroit (adresse – Rue - Quartier), la nature de la nuisance (si odeur idéalement préciser le type de ressenti – il est important de notamment dissocier les odeurs de pommes de terre de celles de type

friture) et toute information que vous jugeriez importante ou utile.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Points à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente - Evolution des études / du dossier de permis en cours
3. Plaintes - Remarques et questions
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires doivent parvenir au président un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:

Divers

En réponse à la question de Monsieur WUILPART concernant le bâtiment de stockage frigorifique, Monsieur MAES explique que le bureau d'étude propose une couleur sobre et discrète (type blanc gris).

Il est demandé dans la mesure du possible, vu la hauteur des frigos, de solliciter le bureau d'étude afin d'envisager aussi des alternatives permettant d'améliorer l'intégration du bâtiment dans le paysage (haie de peuplier, végétalisation, ...). Monsieur HOFLACK attire l'attention sur les caractéristiques de la structure et sur son mode de construction spécifique (panneaux de garnissage placés autour de la structure et dont la portance est limitée).

Monsieur PRIMOSIG informe d'une manière générale l'entreprise de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2019, du nouveau décret sol et invite ECOFROST à consulter la Banque de données de l'état des sols wallons (BDES). Il signale diverses évolutions de la législation dont notamment l'annexe VII du code de l'Environnement relative au contenu des études d'incidences.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants
